

CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Septembre, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09
Excusés : 00
Absents : 00
Pouvoirs : 00

Date de convocation : 04/09/2023.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme MAJKA Christelle, Mme LEBOEUF Christine, Mr LEMONNIER Thierry, Mme VALLENET Emeline, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mr MASSAN David, Mr GAUTRON Denis

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05/06/2023, est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°23-2023 : PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU LOGEMENT ET DE LA BIBLIOTHEQUE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'objet de ce projet.

Afin d'aider la Collectivité à financer ce projet, Monsieur le Maire indique qu'une demande de subvention, dans le cadre du « Fonds vert – Rénovation énergétique » a été effectuée, à hauteur de 80% du coût global des travaux hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement comme suit :

<u>Coût des travaux HT</u> :	20 663.73 €
<u>Subvention « Fonds vert »</u> :	16 530.99 €
<u>Coût restant à charge à la Collectivité</u> :	4 132.74 €

Délibération n°24-2023 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT DES SORTIES SCOLAIRES DE L'ECOLE DE SOULANGIS, DANS LE CADRE DU RPI.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les Mairies de Soulangis et Saint-Michel de Volangis, dans le cadre du RPI, se partagent les frais (cantine-garderie, fournitures scolaires, maintenance informatique ...) des écoles respectives en fin d'année. Seuls les frais de transports pour les sorties scolaires n'étaient pas comptabilisés.

En effet, les Sociétés de transport acceptaient de facturer 50% Soulangis et 50% Saint-Michel de Volangis à chaque sortie scolaire.

Cependant, il a été relevé un manquement de facturation à la Commune de Saint-Michel de Volangis, durant deux ans, concernant les transports scolaires effectués par l'école de Soulangis.

La Mairie de Soulangis ayant supporté l'intégralité des frais liés à ces sorties, il est proposé, en accord avec la Commune de Saint-Michel de Volangis, d'intégrer ces frais dans la participation en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de répartir ces frais en fin d'année.

Délibération n°25 et 26-2023 : SUBVENTION TERRITOIRE NUMERIQUE, ADHESION AU GIP PRECIA ET ADHESION A PRIMOT.

Madame Christine Leboeuf, 3ème Adjointe, déléguée aux affaires scolaires, rappelle aux membres du Conseil Municipal, le principe de l'application PrimOT.

Afin de pouvoir bénéficier de cette application, Madame Leboeuf indique qu'une souscription à un groupement d'intérêt public GIP PRECIA est nécessaire.

De plus, cette application faisant partie des « Subventions territoire numérique » la Collectivité bénéficierait de tarifs avantageux pendant 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer au GIP PRECIA pour un montant annuel de 50€ et décide de bénéficier de PrimOT pour un montant annuel de 45€, pendant trois ans.

Délibération n°27-2023 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET.

Madame Christine Leboeuf, rappelle au Conseil Municipal que suite à l'avancement de grade d'un Agent promouvable, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique principal de deuxième classe, à temps complet soit 35/35^{ème}, à compter du 01/10/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce poste.

Mise à jour du tableau des Conseillers Municipaux.

Suite aux démissions de Madame Célia RAVENET et de Monsieur EISENSCHMIDT Florent, le tableau du Conseil Municipal doit être mis à jour comme suit !

Nom et prénom	Fonction
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE	Maire
François SALMON	1 ^{er} Adjoint
Christelle MAJKA	2 ^{ème} Adjointe
Christine LEBOEUF	3 ^{ème} Adjointe
Emeline VALLENET	Conseiller
Thierry LEMONNIER	Conseiller
David MASSAN	Conseiller
Jean-Xavier SCHUMACHER	Conseiller
Denis GAUTRON	Conseiller

Délibération n°28-2023 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.

Suite à la démission de Monsieur Florent EISESCHMIDT, actuel correspondant défense, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un Correspondant remplaçant.

Monsieur Thierry LEMONNIER est désigné correspondant défense, à l'unanimité.

Partenariat avec l'ADMR concernant la téléassistance FILIEN.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dispositif de téléassistance Filien mis en place par l'association ADMR. Ce dispositif a pour but de protéger à domicile et à l'extérieur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et les actifs tout public, de maintenir le lien social basée sur téléassistance conviviale et à l'écoute attentive des abonnés en mettant en place des dispositifs tels que la détection de chute.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en signant cette convention, la Collectivité ne supportera aucun coût supplémentaire, cela permettrait simplement aux administrés qui souhaiteraient adhérer à ce service de bénéficier d'un mois d'abonnement gratuit.

Les membres du Conseil Municipal accepte de signer cette convention avec l'ADMR. Madame Christelle MAJKA est la référente de ce dispositif auprès de l'ADMR.


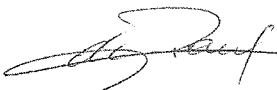
✚ **INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Ansamble, repas cantine :** La société Ansamble, qui livre les repas de la cantine sur le RPI Soulangis/Saint Michel de Volangis, a augmenté ses tarifs de 8.24%. Monsieur le Maire a contacté Monsieur Poyet afin d'en discuter lors d'une prochaine commission RPI. Monsieur le Maire et Madame Leboeuf indique aux Conseillers Municipaux la possibilité de faire appel à un autre prestataire prénommé API, basée à Saint-Martin d'Auxigny, qui dispose d'un circuit court et d'une cuisine centrale. Des renseignements seront pris auprès de la société. La cuisine actuelle de l'école ne permet pas de recruter un cuisinier.
- **Centre de secours :** Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que le centre de secours de Soulangis a fusionné, il y a quelques années, avec celui de Menetou-Salon et se prénomme Méso. Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier du Président du SDIS afin de proposer aux membres du Conseil Municipal de modifier la zone de premiers secours, c'est-à-dire le premier centre de pompier qui est appelé en cas d'urgence. Jusqu'à présent, Méso intervenait dans la zone de premiers secours pour tout le territoire de Soulangis. Il propose de revoir son périmètre et

d'élargir la zone sur une partie d'Henrichemont et de Vignoux. Au-delà de la route départementale, c'est-à-dire le Genetois, ce soit desservi par la caserne des Aix d'Angillon. Cette dernière étant plus proche. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce changement

- **Formation Ambassadeur des matériaux biosourcés :** Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal intéressés de participer à cette formation gratuite les 5 et 6 octobre à Ardon vers Orléans.
- **Association ISICA :** Organise une réunion d'information s'adressant aux personnes âgées, animée par la Gendarmerie concernant les réflexes à avoir pour éviter les potentielles arnaques. Cette réunion est organisée le 16/11/2023 à 15h00. Une information sur Panneau Pocket a déjà été mise en ligne.
- **SIVY :** Monsieur le Maire indique que le SIVY signe son contrat territorial le 10/11/2023 à 9h au Muséum d'histoires naturelles, les membres du Conseil Municipal sont invités. Monsieur le Maire indique aussi que le SMIRNE a signé ce jour le contrat territorial du captage d'eau potable. Ce contrat prévoit une animation sur le monde agricole et ses activités dans le but d'améliorer les dispositifs de ressource en eau.
- **Point travaux :** Monsieur François SALMON, met en évidence l'utilité des bacs de récupération d'eau mis en place récemment qui ont permis de faire face aux restrictions d'eau. Les différentes menuiseries sont actuellement en ponçage pour être lasurés ensuite. L'éclairage du stade de foot a été changé, Monsieur le Maire rappelle que cette dépense a été avancée par la Commune pour ensuite être normalement, en partie subventionnée par le District. Monsieur Jean-Xavier Schumacher indique que beaucoup de panneaux manquent. Il semblerait que ces derniers aient été volés, notamment au Genetois.
- **Commission vie locale :** Madame Emeline Vallenet indique que l'Association Nature 18 souhaite se réunir le 4 octobre prochain à 14h00. Un point sur la consommation d'eau de la Mairie va être effectué afin d'organiser des actions sur l'eau et organiser plusieurs activités basées sur la nature. Un retour a été fait sur le repas du 14 juillet, cette année il y a eu plus d'inscription que l'an passé. Retour très positif. Madame Vallenet indique que des cours de Zumba sont envisagés cette année à Soulangis. Madame Vallenet souligne que des quads passent au lotissement du champ de la plante en faisant des dérapages. Monsieur le Maire informe que les administrés doivent contacter les voisins vigilants afin de leur donner le plus de d'éléments possibles. Un rappel des règles sera notifié dans le prochain bulletin municipal.
- **Bulletin municipal :** Un point est fait par Mme Christelle MAJKA, un mail aux associations a été envoyé afin d'avoir les articles au maximum le 15 octobre prochain. Monsieur le Maire propose de faire un article sur une hypnothérapeute installée récemment à Soulangis, route de Vignoux et sur l'association Tracto Passion très actif sur le territoire de la commune.
- **Transports scolaires :** Madame Leboeuf fait un point sur les transports scolaire suite ç l'interpellation d'un parent. Suite à une réunion ayant eu lieu fin juin avec le syndicat de transport scolaire, il est possible aux lycéens terminant plus tôt de prendre le bus des collégiens sans avoir de rappel à l'ordre. A condition que le bus ne soit pas complet, qu'ils aient un comportement correct.
- **Fibre optique :** Le déploiement est toujours en cours, il faudra cependant, un délai de 3 mois pour pouvoir s'y raccorder. La commercialisation devrait débuter en décembre 2023. Une réunion d'information sera effectuée auprès des habitants de la commune.
- **Théâtre Bambino :** L'association souhaiterait refaire l'animation « Ciné frisson » à Soulangis cette année. La salle des fêtes leur sera mise à disposition.
- **École et cantine :** Madame Vallenet indique que deux climatiseurs mobiles ont été prêtés aux Maîtresses lors des fortes chaleurs. Cependant, les fenêtres doivent restées ouvertes pour l'évacuation de la clim, ce qui ne rafraîchit pas les classes. Ces dispositifs sont aussi trop bruyants. Monsieur Massan indique aussi que lors des fortes chaleurs la cantine est aussi impactée.
- **Salle des fêtes :** Monsieur Massan indique que des tables et les chaises manquaient lors de la location de ce week-end, Monsieur le Maire indique que ces dernières ont été remises à leur place. Monsieur Massan n'avait pas eu l'information. Monsieur le Maire rappelle que lorsque l'état des lieux entrant a lieu, il faut indiquer aux locataires de laisser les tables et les chaises dépliées pour que le référent puisse contrôler à l'état des lieux sortant. Après vérification, les tables et les chaises seront rangées.
- Aucun autre sujet n'étant abordé il est mis fin à la séance à 21h00.

Le Maire



Le secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09
Excusés : 00
Absents : 00
Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Septembre, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 04/09/2023.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme MAJKA Christelle, Mme LEBOEUF Christine, Mme VALLENET Emeline, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mr GAUTRON Denis.

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr SCHUMACHER Jean-Xvier.

N°23-2023 : PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ISOLATION BIBLIOTHEQUE ET LOGEMENT COMMUNAL.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réfection de l'isolation du bâtiment de la bibliothèque et du logement communal situé place de l'Eglise 18220 SOULANGIS, dans le but d'améliorer la performance énergétique de ce dernier.

A cet effet, le Maire donne lecture, aux Conseillers Municipaux, des différents devis reçus.

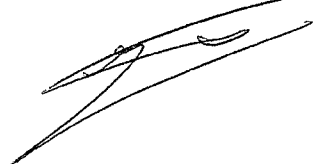
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le plan de financement ci-dessous et autorise le Maire à demander les subventions et signer les documents s'y rapportant.

Coût HT des travaux	20 663.73 €
Etat – Fonds vert – 80%	16 530.99 €
Autofinancement – 20%	4 132.75 €

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 25/09/2023.

Le secrétaire de séance :


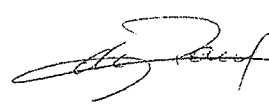
Jean-Xavier SCHUMACHER



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.

Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09
Excusés : 00
Absents : 00
Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Septembre, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 04/09/2023.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme MAJKA Christelle, Mme LEBOEUF Christine, Mme VALLENET Emeline, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mr GAUTRON Denis.

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr SCHUMACHER Jean-Xvier.

N°24-2023 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT DES SORTIES SCOLAIRES DE L'ECOLE DE SOULANGIS, DANS LE CADRE DU RPI.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les Mairies de Soulangis et Saint-Michel de Volangis, dans le cadre du RPI, se partagent les frais (cantine-garderie, fournitures scolaires, maintenance informatique) des écoles respectives en fin d'année. Seuls les frais de transports pour les sorties scolaires n'étaient pas comptabilisés.

En effet, les Sociétés de transport acceptaient de facturer 50% Soulangis et 50% Saint-Michel de Volangis à chaque sortie scolaire.

Cependant, il a été relevé un manquement de facturation à la Commune de Saint-Michel de Volangis, durant deux ans, concernant les transports scolaires effectués par l'école de Soulangis.

La Mairie de Soulangis ayant supporté l'intégralité des frais liés à ces sorties, il est proposé, en accord avec la Commune de Saint-Michel de Volangis, d'intégrer ces frais dans la participation en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de répartir ces frais en fin d'année.


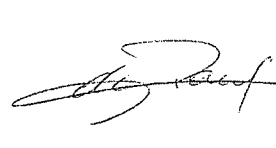
Date de publication sur le site : Soulangis.com : 25/09/2023.

Le secrétaire de séance :
Jean-Xavier SCHUMACHER



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09
Excusés : 00
Absents : 00
Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Septembre, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 04/09/2023.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme MAJKA Christelle, Mme LEBOEUF Christine, Mme VALLENET Emeline, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mr GAUTRON Denis.

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr SCHUMACHER Jean-Xvier.

N°26-2023 : SOUCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA – PRIMOT.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la délibération d'adhésion au GIP RECIA,

Vu la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

CONSIDERANT que toute modification de la convention relative au(x) service(s) souscrit(s) feront l'objet d'avenants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de :

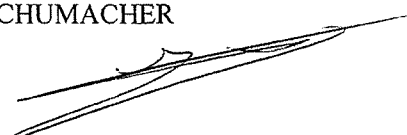
La convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,

- **AUTORISE** le Maire/Président à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur/Madame le Maire/Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

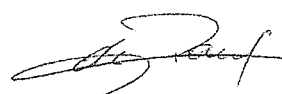
Date de publication sur le site : Soulangis.com : 25/09/2023.

Le secrétaire de séance :
Jean-Xavier SCHUMACHER



Pour extrait certifié conforme
Le Maire.

Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09
Excusés : 00
Absents : 00
Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Septembre, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 04/09/2023.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme MAJKA Christelle, Mme LEBOEUF Christine, Mme VALLENET Emeline, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mr GAUTRON Denis.

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

N°25-2023 : ADHESION AU GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,


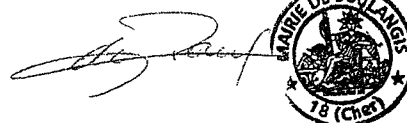
- APPROUVE l'adhésion de la commune de Soulangis au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive entre la commune de Soulangis et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- AUTORISE le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- DESIGNE Monsieur le Maire en qualité de représentant titulaire et Madame LEBOEUF Christine en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 25/09/2023.

Le secrétaire de séance :
Jean-Xavier SCHUMACHER



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09
Excusés : 00
Absents : 00
Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Septembre, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 04/09/2023.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme MAJKA Christelle, Mme LEBOEUF Christine, Mme VALLENET Emeline, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mr GAUTRON Denis.

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr SCHUMACHER Jean-Xvier.

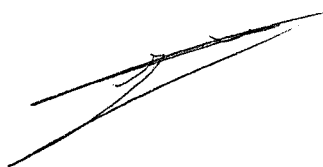
N°27-2023 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET SOIT 35/35^{ème}.

Madame Christine Leboeuf, rappelle au Conseil Municipal que suite à l'avancement de grade d'un Agent promouvable, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique principal de deuxième classe, à temps complet soit 35/35^{ème}, à compter du 01/10/2023.

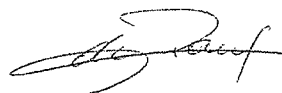
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce poste.

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 25/09/2023.

Le secrétaire de séance :
Jean-Xavier SCHUMACHER



Pour extrait certifié conforme
Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09
Excusés : 00
Absents : 00
Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Septembre, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 04/09/2023.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme MAJKA Christelle, Mme LEBOEUF Christine, Mme VALLENET Emeline, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mr GAUTRON Denis.

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr SCHUMACHER Jean-Xvier.

N°28-2023 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.

Suite à la démission de Monsieur Florent EISESCHMIDT, actuel correspondant défense, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un nouveau Correspondant.

Monsieur Thierry LEMONNIER est désigné correspondant défense, à l'unanimité.

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 25/09/2023.

Le secrétaire de séance :
Jean-Xavier SCHUMACHER

Pour extrait certifié conforme
Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE

